



COMMUNE DE COLLEVILLE-MONTGOMERY

ETUDE SURVEILLEE

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 02 octobre 2017, la Commune propose la mise en place d'une étude surveillée par les enseignants dans les conditions suivantes :

- A partir du lundi 10 septembre 2018
- Le lundi de 16h30 à 17h30
- L'inscription se fera au trimestre
- Le tarif d'une séance est fixé à 3€
- En cas de garderie occasionnelle après l'étude, l'enfant y sera accueilli sans supplément.

Pour la bonne organisation de ce nouveau service, vous êtes invitées à compléter et déposer le coupon ci-dessous en mairie.

(Toute modification ultérieure pourra être prise en compte.)

Nom de l'élève :

Classe :

Nom et adresse du responsable de l'enfant (pour l'envoi des factures) :

.....

.....

.....

Inscrit son enfant à l'étude surveillée le lundi :

1^{er} trimestre

2^{ème} trimestre

3^{ème} trimestre